inspection académique
Côte d'Or

académie
Dijon

éducation
nationale
enseignement
supérieur
recherche

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Plan Particulier de Mise en Sûreté

en cas d'accident majeur

inspection académique
Côte d'Or
académie
Dijon
éducation
nationale
enseignement
supérieur
recherche

SOMMAIRE

Présentation 1

Qu'est-ce qu'un risque majeur ? 3
L'information préventive 5

Partie administrative

La chronologie de mise en place du P.P.M.S. 6
L'argumentaire pour les parents d'élèves 8
La communication avec la (ou les) commune (s) 9
L'exercice de simulation 10
Le P.P.M.S.-type pour une école.
Le P.P.M.S.-type pour un R.P.I.

Partie pédagogique

L'éducation à la sécurité 11

Fiche 1 – cycle 1 – graphisme – Arlette,
la tortue d'alerte (1) 12
Fiche 2 – cycle 1 – maîtrise du langage –
Arlette, la tortue d'alerte (2) 13
Fiche 3 – cycle 1 – découverte du monde –
ouvert / fermé – intérieur / extérieur 14
Fiche 4 - cycle 1 – E.P.S. – à l'abri dans sa maison 15
Fiche 5 – cycle 2 – maîtrise du langage –
les 3 petits cochons : le loup tempête 16
Fiche 6 – cycle 2 – E.P.S. – vite au refuge 17
Fiche 7 - cycle 3 - maîtrise du langage –
des 3 petits cochons aux 10 petits cochons 21
Fiche 8 – cycle 3 – maîtrise du langage – le risque technologique –
de l'oral à l'écrit : de la B.D. au texte narratif 22
Fiche 9 – cycle 3 – maîtrise du langage – le risque sismique –
les différentes formes de phrases 26
Fiche 10 – évaluation 1 - cycle 3 et correction 30
Fiche 11 – évaluation 2 - cycle 3 et correction 32
Planche de dessins à photocopier 34

Bibliographie 35

Contenu de la mallette de ressources complémentaires disponible en circonscription 37

L'ensemble de ce dossier est disponible sur le site internet de l'inspection académique de la Côte d'Or – espace pédagogique, à l'adresse suivante : webpublic.ac-dijon.fr/ ia/cotedor/index.htm.

Une mallette de ressources complémentaires est disponible dans chaque circonscription.

inspection académique
Côte d'Or
académie
Dijon
éducation
nationale
enseignement
supérieur
recherche

PRÉSENTATION DU DOCUMENT

Des accidents récents ont montré que des catastrophes naturelles ou des accidents technologiques majeurs peuvent survenir, tuer ou blesser un grand nombre de personnes. La prise en charge de la prévention et de la protection face à ces risques doit donc être l'affaire de tous et de chacun.

Il entre dans les missions du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche d'assurer la sécurité des personnels et des élèves. Son rôle est aussi de prévoir une éducation à la sécurité dans les enseignements.

Le B.O. hors série numéro 3 du 30 mai 2002 relatif au plan particulier de mise en sûreté (P.P.M.S.), institue, pour les directeurs d'école, l'obligation de doter l'école, dont ils assurent la responsabilité de la sécurité, d'un plan de mise en sûreté des élèves et des personnels en cas de risque majeur. Il est indispensable de s'y référer.

Chaque plan particulier de mise en sûreté de l'école devra nécessairement inclure, pour son élaboration :

- une définition des différentes missions à assurer lors de la gestion de crise et la constitution d'un groupe de personnes ressources entre lesquelles ces missions seront réparties ;
- une prise en compte de gradations possibles dans l'ampleur d'un accident et de la progressivité éventuelle des conséquences de celui-ci ;
- une prise en charge particulière des membres de la communauté scolaire, élèves et adultes lorsque :
    - des activités se déroulent en dehors des locaux scolaires (piscine, gymnase, sorties…),
    - il existe un internat,
    - des élèves, des adultes handicapés ou des élèves bénéficiant d'un projet d'accueil individualisé sont intégrés dans l'école ;
- une information des partenaires impliqués, élus, autorités, secours… réalisée préalablement, puis régulièrement renouvelée, afin que ces derniers aient la possibilité de s'associer à des simulations et à des actualisations du plan.

Le P.P.M.S. est un document opérationnel, propre à chaque école. Il doit lui permettre, en cas d'accident majeur, de mettre en sécurité les élèves et les personnels et d'être prêt à mettre en place les directives des autorités en attendant l'arrivée des secours. Il doit être facilement accessible aux enseignants remplaçants dans les classes uniques, au même titre que les autres documents (registre matricule, de sécurité, liste des élèves, des numéros d'urgence…).

Ce dossier a pour but d'aider les directeurs d'école et leurs équipes à engager la réflexion et à rédiger leur P.P.M.S. Il comporte des outils pratiques pour l'établissement du dossier administratif et également des outils pédagogiques. Il est complété par d'autres documents que l'on pourra trouver dans l'espace pédagogique « P.P.M.S. » du site internet de l'inspection académique (adresse : webpublic.ac-dijon.fr/ia/cotedor/index.htm). L'ensemble est évolutif et pourra être amélioré ou complété en fonction des remarques et propositions.

Le système éducatif français a fait le choix d'une approche globale de l'éducation à la sécurité, prise en compte de manière transversale et interdisciplinaire, dans le cadre des horaires et des programmes scolaires. L'étude de la plupart de ces risques naturels ou technologiques trouve donc naturellement sa place dans les activités à dominante géographique ou scientifique de l'école élémentaire, mais peut également être abordé dans le cadre de la maîtrise des langages, de l'E.P.S… Il appartient donc à la communauté scolaire de mettre en place une véritable éducation aux risques qui s'inscrira dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté. Il s'agit en effet de faire prendre conscience aux élèves que chacun doit être attentif à sa propre sauvegarde et peut contribuer éventuellement à celle des autres et de développer l'idée qu'un comportement responsable et solidaire permet de faire face plus efficacement aux risques.

Un tel enseignement se prête naturellement à une adaptation au contexte local en raison précisément de la nature et de la fréquence des risques auxquels chaque département ou commune peut être partiellement exposé. Cette approche peut également conduire à recueillir des données historiques locales sur les calamités naturelles.

Cette éducation du risque est une éducation citoyenne qui se construit dès l'entrée à l'école maternelle et se poursuit ensuite tout au long de la scolarité de l'élève. Il est donc primordial que ces notions soient intégrées aux enseignements.

Je compte donc sur chacun pour que l'Éducation nationale assume pleinement cette responsabilité éducative, essentielle, et entrant pleinement dans ses missions.

Anne Sivirine
Inspectrice d'académie

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

★ Des définitions

* Un accident majeur est un événement qui cause de ***très graves dommages*** à un grand nombre de ***personnes***, de ***biens,*** à ***l'environnement***.

* C'est un événement d'une telle gravité qu'il déclenche une situation de crise ; l'organisation des secours demande une très importante ***mobilisation*** avec mise en place de moyens exceptionnels.

★ Deux caractéristiques : la gravité et la probabilité

Un risque est défini comme acceptable lorsque l'on consent à vivre avec, en contrepartie d'un bénéfice, et dans la mesure où il est contrôlé. Maîtriser le risque, c'est mettre en œuvre les moyens nécessaires pour que le risque qui était à l'origine inacceptable devienne acceptable.

Le risque majeur se caractérise par une ***faible probabilité d'occurrence*** et une ***gravité très élevée***. La mise en place d'un P.P.M.S. est le seul moyen de réduire potentiellement la gravité d'un accident majeur à l'école.

★ Un concept

Le risque majeur est la confrontation d'un ***aléa*** avec des ***enjeux***.

L'aléa, c'est le risque lui-même, l'événement potentiellement dangereux.

Les enjeux, ce sont les victimes potentielles (les personnes, les biens, l'environnement).

Pour réduire le risque, on agira donc sur le risque lui-même et sur les enjeux.

Par exemple, pour réduire le risque inondation, on pourra aménager le lit d'un fleuve et construire des digues de retenues (pour diminuer le risque de débordement) mais aussi surélever les habitations (pour diminuer les conséquences du débordement).

★ Un classement

On peut classer les risques majeurs dans trois grands chapitres.

1 - Les ***risques majeurs naturels*** : ce sont les inondations, les mouvements de terrains, les incendies de forêt, les séismes, les raz-de-marée, les éruptions volcaniques, les avalanches, les tempêtes, les cyclones…

2 - Les ***risques majeurs technologiques*** : ce sont les accidents industriels ou nucléaires qui peuvent générer trois sortes de risques : incendies, explosions, nuages toxiques ou radioactifs.
A cela s'ajoute le risque lié à une rupture de barrage.

3 - Le ***risque T.M.D. (transports de matières dangereuses)*** : c'est en fait un risque technologique qui n'est pas lié à un site, ce qui complique profondément son traitement.

★ Des exemples

Dans le monde :

- 1976 : à Seveso, en Toscane, un nuage de dioxine s'échappe dans l'atmosphère : 700 personnes évacuées, 1 800 hectares contaminés ;
- 1984 : à Mexico, explosion de 9 sphères de stockage de G.P.L. de la société PEMEX : 550 morts, 7 200 blessés, 200 000 personnes évacuées ;
- 1984 : à Bhophal, en Inde, un nuage d'isocyanate de méthyle s'échappe d'une usine de la société américaine UNION CARBIDE : 10 000 morts, 50 000 blessés, 70 000 personnes évacuées ;
- 1986 : à Tchernobyl, en Ukraine, une explosion dans une centrale nucléaire libère un nuage radioactif (césium 137 et iode 131) : 31 morts par irradiation aigüe, des milliers de vies raccourcies par des cancers, 135 000 personnes évacuées, des dizaines de milliers de km^2 rendus impropres à la culture ;

et bien sûr les trop fréquents accidents majeurs naturels que sont les tremblements de terre (à Spitak, en Arménie, en 1988 : 25 000 morts – à Kobé, au Japon, en 1995 : 6 000 morts), les inondations (le Yangzi Jiang, en Chine, en 1991 : 2 000 morts – le Mississipi, aux USA, en 1993 : 50 morts), les cyclones (Andrew, en Floride, en 1992 : 50 morts), les volcans (le Nevado Del Ruiz, en 1985, en Colombie : 22 000 morts)……

En France :

Les inondations torrentielles à Nîmes (1988), à Vaison-la-Romaine (1992), dans l'Aude (1999), dans le Var (2001).

Deux tempêtes d'hiver particulièrement violentes sur une grande partie du territoire (décembre 1999).

Un nuage toxique dans la banlieue de Nantes (1987).

Une explosion extrêmement violente à Toulouse (2001).

De nombreux incendies de forêt dans le sud.

★ Trois axes d'action

1 – La prévention : repérer les risques, les étudier, rechercher des solutions pour les éviter ou diminuer leurs effets.

2 – La protection : se préparer à intervenir pour faire face à une situation de crise et secourir les populations : **préparer des plans**, mettre en place des moyens, former des équipes d'intervention.

3 – L'information et l'éducation : informer la population sur les risques encourus et éduquer le citoyen sur les conduites à tenir pour s'en préserver.

L'action de l'école relève à la fois des axes 2 (protection) et 3 (éducation).

L'INFORMATION PRÉVENTIVE

"Le citoyen a le droit à l'information sur les risques majeurs qu'il encourt en certains points du territoire, et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger" (loi du 22/07/87, article 21).

En application de cet article de loi, dans chaque département, les préfets ont constitué une cellule d'analyse des risques et d'information préventive (C.A.R.I.P.). Cette cellule, composée des représentants des administrations de l'État (dont l'inspection académique), des collectivités territoriales, des services techniques, des industriels, des transports et des associations a établi un dossier départemental des risques majeurs (D.D.R.M.) et des dossiers communaux synthétiques (D.C.S.).

★ **le D.D.R.M.** (dossier départemental des risques majeurs)

C'est un document de référence qui recense les différents types de risques majeurs susceptibles d'affecter le département. Il établit, pour chaque risque, la liste des communes concernées. Il permet la réalisation des dossiers communaux synthétiques et mobilise les élus sur les enjeux des risques afin de les inciter à développer l'information dans leur commune. ***Ce DDRM est consultable en préfecture***.

★ **le D.C.S.** (dossier communal synthétique)

C'est un document qui recense tous les risques majeurs de la commune, en précisant les zones exposées et indique les mesures de sauvegarde pour s'en protéger. En France, une commune sur deux est concernée par un risque majeur au moins et doit donc avoir un document communal synthétique. ***Ce D.C.S. est consultable en mairie***.

★ **le D.I.C.R.I.M.** (dossier d'information communal sur les risques majeurs)

A partir du D.C.S., le maire doit établir un dossier d'information communal sur les risques majeurs. Ce D.I.C.R.I.M. précise les modalités et le contenu de l'information qui sera donnée aux citoyens. ***Les écoles peuvent être destinataires de ce document***.

Par ailleurs, pour chaque établissement industriel classé SEVESO seuil haut, le préfet et le directeur du site établissent un **plan particulier d'intervention (P.P.I.)**.

Ce P.P.I. indique les procédures qui seront mises en place en cas d'accident majeur. Il indique aussi les périmètres des zones à risques pour lesquelles de nombreuses obligations et servitudes ont été établies. En particulier, il appartient aux industriels d'informer, tous les deux ans au moins, toutes les personnes qui habitent ou travaillent à l'intérieur de cette zone.

Cette information doit se faire :

- par voie d'affichage dans tous les lieux publics recevant plus de cinquante personnes ou comptant plus de seize logements,
- par une plaquette d'informations placée dans toutes les boîtes aux lettres de cette zone.

Cette information doit préciser :

- la nature du risque encouru,
- les conduites à tenir pour se protéger.

inspection académique
Côte d'Or
académie
Dijon
éducation
nationale
enseignement
supérieur
recherche

Partie administrative

LA CHRONOLOGIE POUR LA MISE EN PLACE DU P.P.M.S.

1ère étape - le directeur :

- constitue un dossier destiné à recueillir tout document utile pour l'élaboration du P.P.M.S., comprenant :
  - les textes réglementaires (B.O. hors série n° 3 du 30 mai 2002) ;
  - les plans de l'école et de son environnement ;
  - les coordonnées des personnes pouvant apporter leur aide ou des renseignements utiles dans cette élaboration (chargé de mission aux actions éducatives et pédagogiques, I.E.N. ou C.P.C., personnel du service santé, correspondant P.P.M.S., agent chargé de la mise en œuvre de l'hygiène et de la sécurité) ;
- se renseigne sur les risques majeurs locaux auprès de l'inspection académique, de la mairie (D.C.S.) ou de la préfecture (D.D.R.M.).
  Il convient de distinguer deux catégories de risques :
  - les risques particuliers (risques locaux reconnus touchant des écoles identifiées) : ils sont identifiés dans le dossier départemental des risques majeurs (D.D.R.M.), établi par le préfet du département. Ce dossier est consultable en mairie ou en préfecture ;
  - les risques généraux : les transports de matières dangereuses (T.M.D.), les tempêtes, les pluies orageuses… auxquels peuvent être confrontées toutes les écoles.

2ème étape - réunion du conseil des maîtres (ou du conseil des maîtres élargi ; dans la mesure du possible, il est souhaitable d'intégrer les différentes catégories de personnes exerçant dans l'école : R.A.S.E.D., santé scolaire, A.T.S.E.M., aides-éducateurs, assistants d'éducation 1er degré ou A.V.S…) pour :

- identifier les différents types de risques majeurs concernant l'école ;
- prendre en compte les conséquences de chaque risque sur l'école et les solutions possibles de mise en sécurité (regroupement, confinement, évacuation). En fonction des circonstances, ces mesures peuvent parfois s'enchaîner, doivent se situer dans la chaîne générale des secours et s'articuler avec les plans de secours existants (évacuation incendie) ;
- rechercher les lieux les plus adaptés (internes, externes) et prendre en compte les situations particulières (élèves en récréation, au gymnase, à la piscine, en activités péri-éducatives…), le public particulier (élèves à besoins spécifiques) et le personnel communal rattaché à l'école. Le local parfait n'existe pas, il s'agit avant tout de se mettre à l'abri en utilisant au mieux les bâtiments existants qui, même si leur isolation n'est pas parfaite, permettront de limiter les effets d'un accident.
  Critères de choix du lieu : facilité d'accès, localisation (étage en cas de risque d'inondation...), orientation (vitres non exposées aux vents dominants en cas de tempête...), qualités du bâti, confinement possible (penser que les vitres peuvent être brisées en cas d'explosion...), points d'eau et sanitaires accessibles, moyens de communication interne.

Lieux possibles : la ou les classes , un ou des locaux de regroupement (1m² au sol par personne), un ou des lieux de rassemblement externes, éventuellement différents du lieu ou des lieux de regroupement incendie.
Il sera utile d'affecter à chaque local ou lieu un responsable.

- choisir un moyen de diffusion interne de l'alerte « risques majeurs », différent du signal d'alerte à incendie ; ce peut être la voix humaine, une sonnerie, une sirène, un haut-parleur… ;
- arrêter les règles et conduites à tenir dans l'urgence et en informer les élèves ;
- répartir les rôles et missions de chacun des personnels ; les expliciter ;
- réfléchir aux actions pédagogiques et éducatives à destination des élèves pour les informer sur les risques majeurs (voir la partie pédagogique de ce dossier).

3ème étape - mise en œuvre matérielle :

- constituer les lots des matériels nécessaires dans chaque lieu de mise en sûreté (voir page 5 ou 6 du P.P.M.S.-type et l'annexe 12). Un exemplaire du P.P.M.S. devra se trouver dans chaque lieu. Pour les élèves faisant l'objet d'un projet d'accueil individualisé (P.A.I.), penser à se munir de leur traitement spécifique et/ou d'un kit alimentaire adapté. En maternelle, penser à prendre les « doudous » des enfants ;
- compléter l'annuaire de crise (voir annexe 6).

4ème étape - rédaction et diffusion du P.P.M.S. :

- si nécessaire, demander conseil aux instances locales ou à l'inspection académique,
- rédiger le P.P.M.S. à l'aide du formulaire type ;
- informer tous les personnels ;
- organiser une réunion d'information pour les parents et le R.A.S.E.D. (voir page 10 de ce dossier et l'annexe 8 du P.P.M.S.-type) ;
- informer les partenaires : élus, … (voir page 11 de ce dossier et l'annexe 7 du P.P.M.S.-type) ;
- présenter le P.P.M.S. au conseil d'école ;
- s'assurer dans les classes que les conduites à tenir en cas d'accident majeur, en dehors de l'école puis à l'école, sont intégrées ;
- préparer un exercice de simulation avec les élèves (voir page 12 de ce dossier) ;
- procéder à l'exercice d'une simulation ;
- affiner le P.P.M.S. et faire les modifications suite à l'exercice de simulation (selon les cas, une deuxième présentation en conseil d'école peut être nécessaire) ;
- faire parvenir trois exemplaires du P.P.M.S. définitif à l'inspection académique par la voie hiérarchique et un à la municipalité (ou des municipalités si R.P.I.).

Chaque année :

- à chaque rentrée scolaire, actualiser le P.P.M.S. (listes à mettre à jour, rôles des personnels…) ;
- l'expliquer au personnel nouveau ;
- vérifier le contenu des lots de matériel ;
- le présenter au premier conseil d'école ;
- sensibiliser les nouveaux élèves ;
- réfléchir sur l'éducation aux risques majeurs ;
- continuer la démarche et les actions pédagogiques ;
- **effectuer un exercice de simulation au moins une fois par an (c'est une obligation réglementaire au même titre que les exercices d'évacuation).**

Partie administrative

L'ARGUMENTAIRE POUR LES PARENTS D'ÉLÈVES

La communication avec les parents :

1. Elle est essentielle et obligatoire.
2. Elle doit être préparée et présentée par l'équipe des maîtres.
3. Elle a pour but principal, au-delà des informations fournies, d'obtenir la confiance des parents.
4. Elle doit inclure :
   - une présentation du risque local et des risques nationaux ;
   - une explication sur les P.P.M.S. Ces P.P.M.S. seront présentés comme une obligation administrative ;
   - une présentation du contenu P.P.M.S. qui consiste à mettre en sûreté des élèves, quelle que soit l'heure de l'alerte et quel que soit le lieu où ils se trouvent ;
   - un rappel des consignes que devront observer les parents.

Cette information trouve naturellement sa place lors de la réunion de rentrée à l'intention de tous les parents. Elle devra être appuyée par une information écrite (cf. annexe 8 du P.P.M.S.-type) ou par d'autres réunions plus spécifiques. La vidéo « *Alerte à l'école – Confinement : que faire en cas d'accident technologique ?* » réalisée par l'académie de Rouen, la D.R.I.R.E. de Haute-Normandie et le ministère de l'environnement (présente dans les mallettes-ressources disponibles en circonscription) pourra servir de support.

Argumentaire à destination des parents :

♦ Restez chez vous : vous êtes plus en sécurité à l'intérieur qu'à l'extérieur (sauf tremblement de terre ou rupture de barrage).

♦ Écoutez la radio : c'est le meilleur moyen pour avoir les informations concernant l'accident majeur qui vient de se produire (rappeler les fréquences locales)

♦ Ne prenez pas votre voiture : la circulation va très vite être bloquée et les secours ne pourront plus se déplacer. De plus, le périmètre de protection mis en place par les forces de l'ordre vous empêchera de circuler.

♦ Ne téléphonez pas à l'école : les lignes doivent rester libres pour les secours et pour les autorités, les enseignants sont très occupés à mettre les enfants à l'abri. Si votre enfant était blessé, vous seriez prévenu par les autorités qui ont vos coordonnées (dans le P.P.M.S.). Un numéro d'appel, celui de la cellule d'information qui en a le monopole, sera communiqué par la radio.

♦ N'allez pas chercher vos enfants à l'école : ils y sont plus en sécurité que chez eux : ils seront pris en charge par les secours ou évacués en priorité en cas de problème. Vous les mettriez en danger en les faisant sortir. Il est demandé à tous d'avoir un comportement citoyen et de ne pas entraver le bon fonctionnement des secours ou la mise en place du P.P.M.S. (augmentation du stress des enfants ou des enseignants, perturbations dans les locaux de confinement, entraves aux tâches dévolues aux personnels...). En cas d'entrave grave, des responsabilités pourraient être recherchées par les autorités.

Il est important de bien insister sur le fait que les enseignants sont prêts à faire face et que les parents doivent l'être aussi. Il sera peut-être possible de s'appuyer sur les délégués de parents pour obtenir une adhésion aussi large que possible.

Partie administrative

LA COMMUNICATION AVEC LA (ou LES) COMMUNE (S)

La préparation du P.P.M.S. implique préalablement des contacts avec les collectivités territoriales.

En effet, les municipalités seront des interlocuteurs privilégiés lors de l'élaboration du plan. Les directeurs d'école veilleront donc à prévenir les maires du lancement de la réflexion sur le P.P.M.S.*

Il faut noter que les maires du département ont été informés que toutes les écoles de Côte-d'Or démarrent le processus d'élaboration de leur P.P.M.S., à la demande de l'inspectrice d'académie.

La commune pourra donc être sollicitée à propos des risques majeurs auxquels elle est soumise et de l'existence de plans communaux de secours (P.C.S.) liés à ces risque.

Les services municipaux et les secours locaux pourront apporter leur expérience et leurs compétences à l'élaboration du plan et pourront ensuite mieux l'intégrer à leur propre plan de secours.

Une fois le P.P.M.S. élaboré, il fera l'objet d'une présentation en conseil d'école. Le maire sera destinataire du document final.

**** Un exemple de lettre au maire est proposé en annexe 7 du P.P.M.S.-type.***

inspection académique Côte d'Or
académie Dijon
éducation nationale enseignement supérieur recherche

Partie administrative

L'EXERCICE DE SIMULATION

⇒ L'exercice de simulation est ***indispensable*** pour que le P.P.M.S. soit valide : il fait partie intégrante de sa réalisation.
⇒ Il est ***utile*** parce qu'il est révélateur des failles et/ou des points faibles du P.P.M.S.

Que faut-il tester ?

- le fonctionnement du signal d'alerte interne et son efficacité ;
- la connaissance des consignes par les élèves et le respect des conduites à tenir ;
- la rapidité et la capacité des personnels à assumer le rôle qui leur a été assigné ;
- la réalisation de toutes les tâches prévues ;
- l'accessibilité permanente des locaux de mise en sûreté choisis ;
- le choix et le fléchage des itinéraires retenus ;
- la maîtrise des mouvements de foule ;
- les capacités d'accueil des locaux ;
- la gestion de l'attente ;
- la présence et le fonctionnement des accessoires indispensables (trousse de secours, radio…) ;
- les systèmes de communications internes et externes.

Comment procéder ?

- établir le P.P.M.S. ;
- faire mémoriser les consignes ;
- programmer l'exercice de simulation ;
- prévoir des observateurs (enseignants ou éventuellement élèves, parents, élus) ;
- prévoir des listes de points à observer ;
- déclencher l'alerte et suivre à la lettre le plan établi ;
- exploiter les remarques faites par les observateurs ;
- compléter ou modifier le plan.

Remarques :

- cet exercice doit être fait annuellement, le plus tôt possible dans l'année scolaire ;
- il peut servir de déclenchement à l'action pédagogique qui doit nécessairement accompagner le P.P.M.S. ;
- il est un argument supplémentaire pour convaincre les parents et la municipalité de la capacité des personnels enseignants à mettre les enfants en sûreté.

inspection académique Côte d'Or
académie Dijon
éducation nationale enseignement supérieur recherche

Partie pédagogique

L'ÉDUCATION À LA SÉCURITÉ

L'éducation à la sécurité n'est pas une nouvelle discipline. Il s'agit plutôt de mettre en place, à l'intérieur des programmes disciplinaires, des thèmes de réflexion, des actions et des apports de connaissances liés aux risques majeurs.

- **Des valeurs doivent émerger** :

  * solidarité et responsabilité : un comportement responsable et solidaire permet de faire face plus efficacement aux risques (danger immédiat ou danger différé) ;

  * autonomie : être capable d'être attentif à sa propre sauvegarde par des comportements appropriés.

- **Souligner l'importance de la notion d'échelle pour l'étude et la gestion des risques** :

  * échelle spatiale : problèmes locaux (inondations), régionaux (feux de forêt), nationaux (accidents nucléaires), planétaires (réchauffement climatique) ;

  * échelle temporelle : danger à court terme (nuages toxiques) ou à long terme (déchets radioactifs).

- **Les thèmes abordés peuvent, par exemple, concerner** :

  * les choix des modes de vie (consommation, transports) ;

  * l'aménagement du territoire (prévention et protection) ;

  * les problèmes liés à la maîtrise de la démographie et de la production.

- **Des pistes de solutions peuvent être abordées** :

  * la nécessité de réglementer (gestion des déchets) ;

  * l'amélioration des technologies (produits propres et sans risque) ;

  * la valorisation des principes de précaution et de développement durable ;

  * les notions d'éco-citoyenneté et de co-responsabilité.

- **Contenus d'enseignement indispensables** :

  * ce qu'est un risque majeur et son caractère de gravité : si un accident majeur arrive, les secours peuvent être débordés. Pendant un certain temps, il faut faire face sans leur aide ;

  * la nature des risques encourus : risques naturels (liés aux conséquences des violences météorologiques et des mouvements de l'écorce terrestre…) et risques industriels (explosion, toxicité, incendie, radioactivité). Etude des risques particuliers auxquels l'école est exposée ;

  * les moyens de se préserver : ***la prévention*** (les mesures pour supprimer le danger ou en éloigner les personnes et les biens), ***la protection*** (les mesures pour se préparer à faire face), ***l'information*** et ***l'éducation*** (les conduites à tenir, le P.P.M.S.).

Dans tous les cas, on recherchera les situations concrètes et on évitera l'alarmisme systématique pouvant donner à l'enfant l'image traumatisante d'un environnement où il serait en perpétuel danger.

Une liaison avec le programme « Apprendre à porter secours » (A.P.S.) est nécessaire (voir la note de service n°97-151 du 10 juillet 1997, parue au BO n° 27 du 17 juillet 1997). Cela permet aux élèves de reconnaître une situation d'urgence et de savoir protéger, alerter et effectuer certains gestes en attendant l'arrivée des secours.

Partie pédagogique

EDUCATION AUX RISQUES MAJEURS FICHE 1

TITRE : « **ARLETTE, LA TORTUE D'ALERTE (1) »**

DISCIPLINE : **maîtrise du langage**

ACTIVITÉ : graphisme

DURÉE : 2 séances de 10 minutes

CYCLE : 1

CLASSE : T.P.S./P.S. – M.S./G.S.

OBJECTIFS RISQUES MAJEURS :

- reconnaître le fléchage de l'itinéraire de mise à l'abri.

OBJECTIFS ANNEXES :

- développer un motif graphique simple en expliquant sa façon de procéder ;
- observer et analyser des formes ;
- utiliser le dessin comme moyen de représentation.

COMPÉTENCES VISÉES :

- reproduire un motif graphique simple en expliquant sa façon de procéder ;
- adapter son geste aux contraintes matérielles (outils, supports, matières…).

Matériel : fiche de base de la tortue, taille différente, des outils scripteurs adaptés à chaque section.

Déroulement : à partir de l'effigie d'Arlette, la tortue d'alerte, mascotte de la situation de mise à l'abri, s'approprier le personnage pour l'utiliser, le reconnaître et le mettre en représentation (fléchage du parcours de mise à l'abri par exemple).

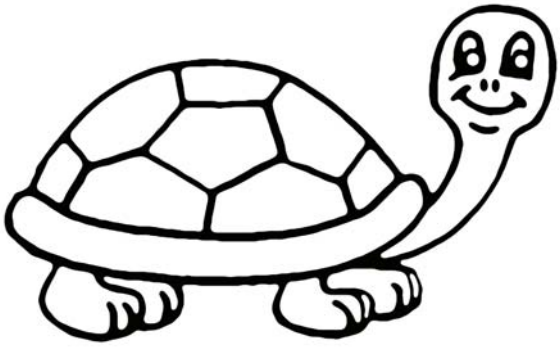

Partie pédagogique

EDUCATION AUX RISQUES MAJEURS FICHE 2

TITRE : « **ARLETTE, LA TORTUE D'ALERTE (2) »**

DISCIPLINE : **maîtrise du langage**

ACTIVITÉ : langue écrite

DURÉE : 2 séances de 10 minutes

CYCLE : 1

CLASSE : M.S./G.S.

OBJECTIFS RISQUES MAJEURS :

- reconnaître le fléchage de l'itinéraire de mise à l'abri.

OBJECTIFS ANNEXES :

- savoir à quoi sert un texte informatif ;
- connaître le nom des lettres de l'alphabet.

COMPÉTENCES VISÉES :

- proposer une écriture alphabétique pour un mot simple en empruntant des fragments de mots au répertoire des mots de la classe ;
- pouvoir dire ou sont les mots successifs d'une phrase écrite après lecture par l'adulte.

Matériel : fiche de base de la lecture, modèle en étiquettes, des outils scripteurs adaptés à chaque enfant, de la colle et des pinceaux.

Déroulement : à partir d'un modèle, reproduire un écrit et le transposer de l'écriture majuscule en minuscule, mot par mot (texte informatif concernant Arlette).

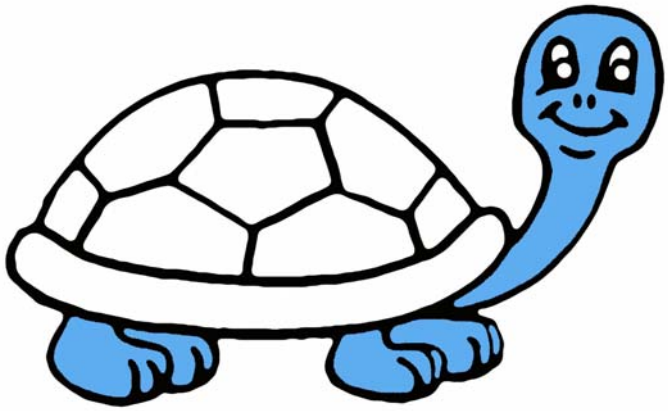

Partie pédagogique

EDUCATION AUX RISQUES MAJEURS FICHE 3

TITRE : « **OUVERT / FERMÉ – INTÉRIEUR / EXTÉRIEUR** »

DISCIPLINE : **DÉCOUVERTE DU MONDE**

ACTIVITÉ : formes et grandeur - structuration de l'espace

DURÉE : 3 séances de 10 minutes

Prévoir les fiches supports : ronds ouverts/fermés
maison + bonhomme en coin
maison en feu + bonhomme en coin

CYCLE : 1

CLASSE : T.P.S./P.S.

OBJECTIFS RISQUES MAJEURS :

- prendre connaissance de son environnement proche ou lointain et des risques de la rue.

<u>OBJECTIFS ANNEXES</u> :

- se repérer dans différents lieux ;
- tenir compte des contraintes liées au matériel ;
- décrire des positions à l'aide d'indicateurs et de repères spatiaux stables.

COMPÉTENCES VISÉES :

- différencier des objets en fonction des caractéristiques liées à leur forme.

<u>Matériel</u> : fiche de base de l'activité 2 et 3, des outils scripteurs adaptés à chaque enfant, de la colle et des pinceaux, des gommettes bonhommes, des blocs logiques ouverts et fermés, des petits bonhommes en figurines.

<u>Déroulement</u> : lors de la première séance, il s'agira d'aborder la notion d'espace clos, et par là même d'espace où l'on se trouve en sécurité. Il nous faut donc définir ce qui est intérieur et ce qui est extérieur, ce qui est ouvert et ce qui est fermé. Nous travaillons donc en manipulant des blocs logiques évidés ouverts ou fermés puis des ronds ouverts ou fermés, puis nous posons des bonhommes à l'intérieur quand il est fermé.
Après cette manipulation, lors d'une seconde séance, les élèves reproduisent la consigne en trace écrite.
Quant à la troisième séance, elle prolonge la situation de mise à l'abri du bonhomme dans une maison. Cependant, s'il y a du danger dans la maison, le bonhomme doit-il être à l'intérieur ou à l'extérieur de la maison ? Quand il y a danger à l'extérieur de la maison, où doit-on se mettre pour se trouver à l'abri ? S'il y a du danger à l'intérieur de la maison, où doit-on se mettre pour être en sécurité ?

inspection académique Côte d'Or
académie Dijon
éducation nationale enseignement supérieur recherche

Partie pédagogique

EDUCATION AUX RISQUES MAJEURS FICHE 4

TITRE : « **A L'ABRI DANS SA MAISON** »

DISCIPLINE : E.P.S.

ACTIVITÉ : Jeux de coopération et jeux de structuration de l'espace

DURÉE : 4 séances de 30 minutes

CYCLE : 1

CLASSE : T.P.S./P.S.

OBJECTIFS RISQUES MAJEURS :

- prendre en compte son environnement familier ou lointain.

OBJECTIFS ANNEXES :

- accepter de participer à une activité motrice ;
- accepter et respecter les règles de la vie collective.

COMPETENCES VISEES :

- coopérer dans un jeu collectif ;
- différencier des objets en fonction des caractéristiques liées à leur forme (petit, moyen, grand).

Matériel : cerceaux de tailles différentes – signal musical puis signal d'alerte.

Déroulement : les cerceaux sont posés au sol et les élèves se promènent dans la salle. Au signal (signal ordinaire puis sirène), chacun doit se mettre à l'abri. Chaque fois les élèves se déplacent et on ôte un cerceau ce qui pose un problème : comment faire pour que chacun soit abrité ? Comment passer d'une situation individuelle (chacun pense à se trouver un cerceau) à une situation collective (il faut envisager de se mettre à plusieurs sur un emplacement et coopérer dans la recherche) ? Comment s'abriter dans un cerceau à plusieurs, quel espace choisir (taille du cerceau) ? Jouer et verbaliser.

inspection académique Côte d'Or
académie Dijon
éducation nationale enseignement supérieur recherche

Partie pédagogique

EDUCATION AUX RISQUES MAJEURS FICHE 5

TITRE : « **LES 3 PETITS COCHONS : LE LOUP TEMPÊTE»**

DISCIPLINE : **maîtrise du langage** **ACTIVITÉ** : **langue écrite**

CYCLE : 2

OBJECTIFS RISQUES MAJEURS :

- connaître le risque tempête ;
- mettre en évidence l'utilité des mesures de prévention.

OBJECTIFS ANNEXES :

- les spécificités de l'écrit (ponctuation, majuscules) ;
- distinction entre texte narratif et dialogues ;
- modélisation de la phrase ;
- la structure d'un conte.

BUT : réaliser un album à présenter aux classes de cycle 1.

DÉROULEMENT :

1 - lecture et exploitation du conte classique Les 3 petits cochons ;
2 - transfert de la menace : le souffle du loup (conte/fiction) → le souffle d 'une tempête réalité/éventualité) ;
3 - fonctionnement au quotidien : chaque jour une page est rédigée (texte narratif, dialogues) en travail collectif (dictée à l'adulte) puis recopiée et illustrée (travail individuel) ;
4 - pour les dernières pages, au C.P. et au C.E.1 il sera possible de demander plusieurs rédactions individuelles (puis sélection et correction collectives avant écriture définitive) ;
5 - débat avant conclusion sur l'intérêt de la prévention (construction).

VARIANTES POSSIBLES :

- rechercher d'autres mesures de prévention face au risque tempête ;
- rédiger les conduites à tenir en cas de tempête ;
- aborder la partie réparation ;
- présenter d'autres risques majeurs et les mesures de protection associées ;
- travail de recherche sur la météo et les bulletins de vigilance.

Partie pédagogique

EDUCATION AUX RISQUES MAJEURS FICHE 6

TITRE : « **VITE AU REFUGE** »

DISCIPLINE : **E.P.S.** **ACTIVITÉ : jeu collectif**

CYCLE : 2 **DURÉE : variable**

OBJECTIFS RISQUES MAJEURS :

- apprendre à réagir de manière pertinente à un signal d'alerte.

OBJECTIFS ANNEXES :

- apprendre à réagir à un signal.

BUT : regagner le refuge approprié le plus rapidement possible.

MATÉRIEL :

- une petite trompe de chasse ou un sifflet ;
- des cartes d'identification de refuge (en 2, 3, 4… exemplaires suivant la variante choisie) ;
- une chaise ou tabouret.

2

DISPOSITIF :

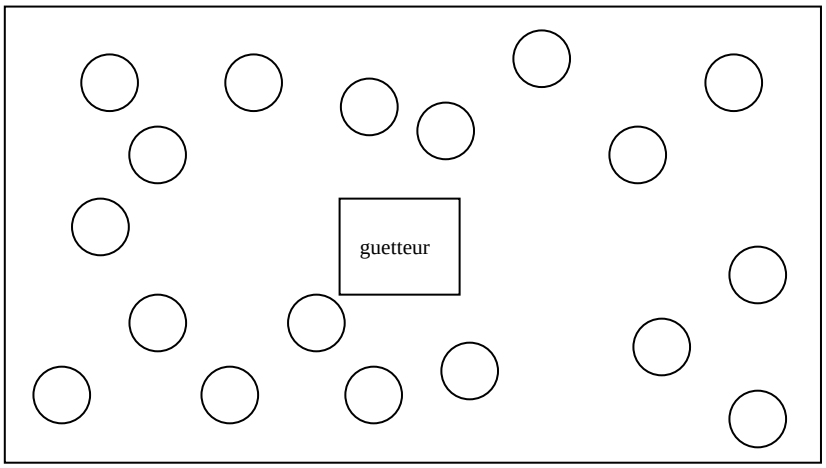

ORGANISATION :

Rôles :

Le *guetteur* muni d'une trompe ou d'un sifflet, juché sur un tabouret, observe le ciel au loin et renseigne le berger sur le temps qu'il fait.

Le *berger* interroge le guetteur. A chaque questionnement, le berger change son mode de déplacement. Au signal convenu avec le guetteur au début du jeu, il donne le signal de mise sous abri.

Les *moutons* suivent et imitent le berger qui se déplace sur l'espace de jeu.

L'espace :

L'espace de jeu comporte des refuges(*) repérables par une carte d'identification.
Au pied du guetteur est disposé un deuxième jeu de cartes d'identification ; ces cartes sont disposées face visible. Elles possèdent chacune le symbole d'un refuge. Il y a au moins autant de cartes que de moutons.

(*) Dispersés dans l'espace de jeu – faire varier le nombre.

DÉROULEMENT DU JEU :

Les moutons se déplacent en suivant et en imitant le berger. Le berger interroge le guetteur de temps en temps : « Guetteur que vois-tu ? ». Le guetteur répond très fort (il fait beau, il pleut,…) mais certains mots connus des moutons sont déclencheurs d'une alerte (c'est la tempête, la foudre, l'ouragan…) et ajoute une dizaine de coups de sifflet ou de trompe (simulant le signal d'alerte réel). A un de ces mots prononcé par le guetteur, chacun des moutons et le berger viennent récupérer une carte et vont se réfugier dans le refuge indiqué par la carte en la gardant à la main. Dès que l'alerte est déclenchée, le berger compte très fort jusqu'à x et sonne un coup bref (c'est le signal de la fermeture des portes des refuges). Tous les moutons et le berger doivent s'immobiliser. Le guetteur accorde un point à chaque mouton qui s'est réfugié dans le refuge approprié.
Un jeu comporte plusieurs parties, ceci afin que tous les enfants puissent jouer tous les rôles.

EXEMPLE DE CRITERES DE REUSSITE POUR UN JEU COMPRENANT CINQ PARTIES :

Tout mouton ou berger qui réussit un score :

- de 1/5, 2/5 ou 3/5 gagne une petite tortue ;
- de 4/5 gagne une tortue moyenne ;
- de 5/5 gagne une grosse tortue.

A chaque partie, les participants qui ont amélioré leur score peuvent venir échanger leur tortue contre une plus grosse (Ceci afin que tous repartent avec une tortue).

RÉGULATION – VARIANTES :

- diminuer le temps pour regagner le refuge (comptine numérique du guetteur) ;
- le guetteur dispose de plusieurs exemplaires du jeu de cartes d'identification. Plusieurs participants pourront donc se retrouver dans le même refuge. Afin de favoriser l'entraide, tous les membres du même refuge sont sanctionnés s'il manque une personne dans le refuge ;
- jeu d'équipes (équipe rouge, bleue,…) avec moins de refuges mais plus vastes et autant de bergers que d'équipes : au signal, seuls les bergers vont chercher une carte et emmène leur troupeau au refuge. Toute l'équipe est sanctionnée si tous les membres ne sont pas réfugiés ;
- jeu d'équipes : chaque équipe doit réagir à son signal (l'équipe bleue se réfugie au signal **tempête**, la verte au signal **ouragan**…).

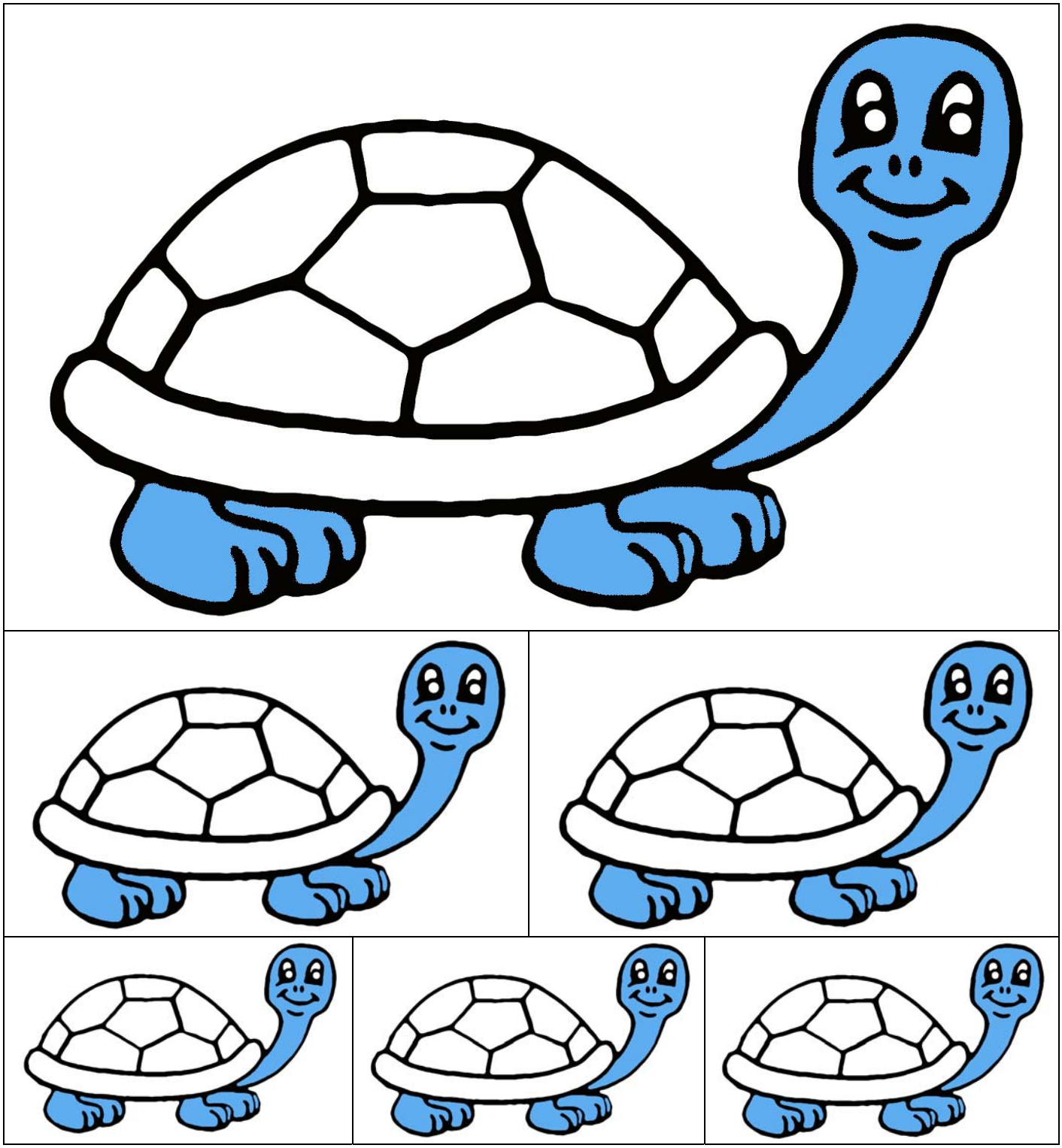

À photocopier :
** ci-dessus, les cartes de récompense ;*
** au verso, les cartes d'identification.*

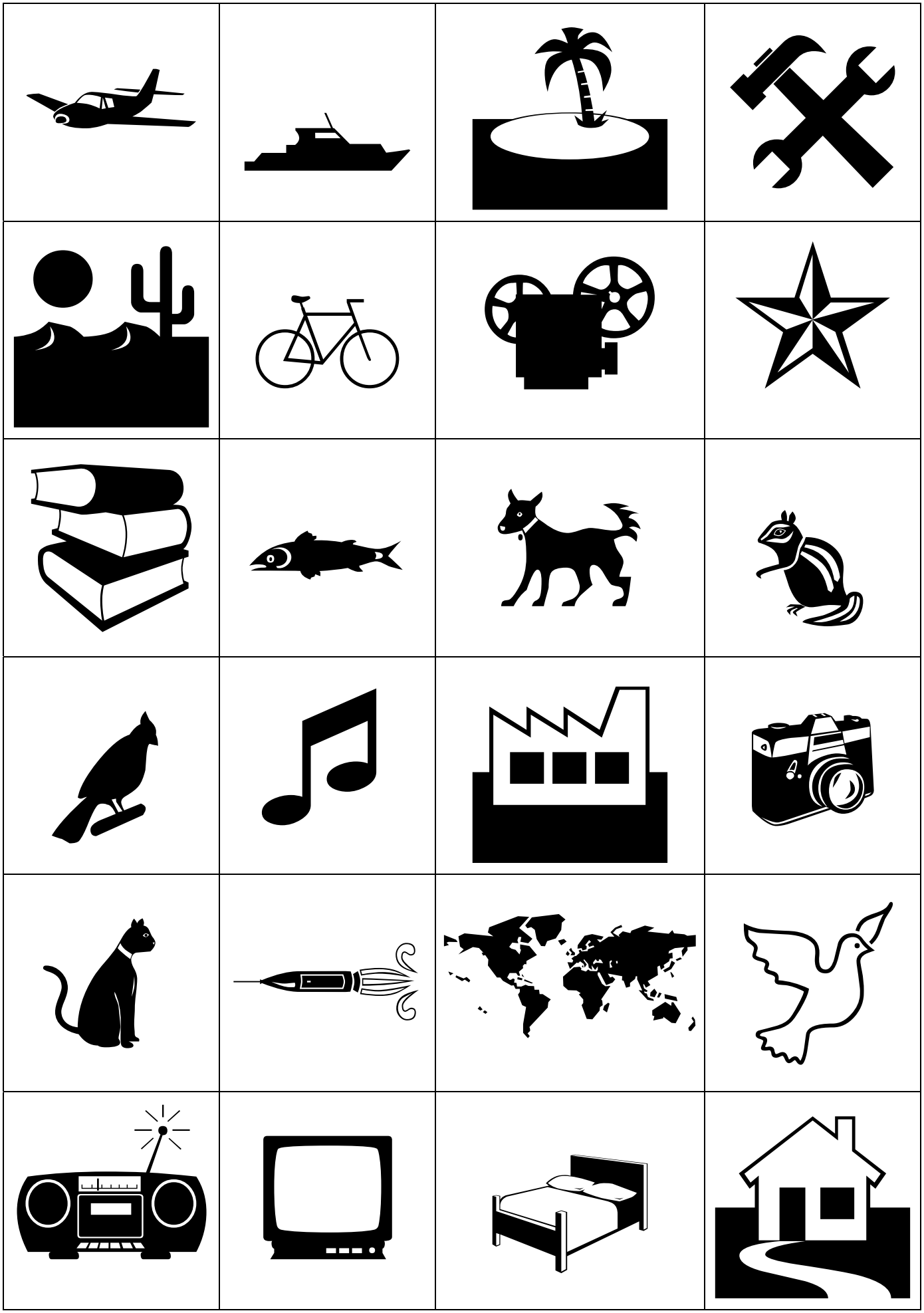

inspection académique Côte d'Or
académie Dijon
éducation nationale enseignement supérieur recherche

Partie pédagogique

EDUCATION AUX RISQUES MAJEURS FICHE 7

TITRE : « **DES 3 PETITS COCHONS AUX 10 PETITS COCHONS** »

DISCIPLINE : **maîtrise du langage**

CYCLE : 3

OBJECTIFS RISQUES MAJEURS :

- connaître le risque nuage toxique ou radioactif ;
- prise de conscience des conduites à tenir.

OBJECTIFS ANNEXES :

- les spécificités de l'écrit (ponctuation, majuscules) ;
- distinction entre texte narratif et dialogues ;
- modélisation de la phrase ;
- la structure d'un conte.

BUT : réaliser un album à présenter aux classes de cycle 2

DEROULEMENT : 1 - lecture et exploitation du conte classique Les 3 petits cochons ;

2 - transfert de la menace :
le souffle du loup (conte/fiction) → le nuage radioactif (réalité/éventualité) ;

3 - modification du scénario : il y a 10 petits cochons et les 9 premiers vont être victimes du nuage parce qu'ils n'ont pas respecté une des consignes (prévention ou conduite à tenir) et passent du rose au vert ;

par exemple :

- le premier a une maison sans porte ni fenêtre ;
- le second n'entend pas la sirène ;
- le troisième va chercher son enfant à l'école ;
- le quatrième sort avant le signal de fin d'alerte ;
- le cinquième mange les patates de son jardin… ;

et le dernier a tout fait comme il faut ;

4 - fonctionnement au quotidien : chaque jour une page est rédigée (texte narratif, dialogues) et illustrée (dessins, B.D.) en travail par ateliers. Puis sélection et correction collectives avant écriture définitive ;

5 - débat sur la conclusion et écriture de la dernière page sur les mesures prises par le dixième cochon.

VARIANTES POSSIBLES :

- rechercher d'autres mesures de prévention face au risque nuage toxique ou radioactif ;
- enquête sur les risques locaux (en particulier risque transport de matières dangereuses) ;
- aborder la partie information préventive des populations ;
- présenter d'autres risques majeurs et les mesures de protection associées ;
- relier cette histoire au P.P.M.S. de l'école.

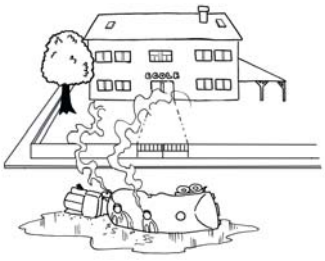

Partie pédagogique

EDUCATION AUX RISQUES MAJEURS FICHE 8

TITRE : « **LE RISQUE TECHNOLOGIQUE – DE L'ORAL À L'ÉCRIT, DE LA B.D. AU TEXTE NARRATIF** »

DISCIPLINE : **maîtrise du langage**

CYCLE : 3

OBJECTIFS RISQUES MAJEURS :

- prendre en compte et mettre en évidence de la nécessité du risque industriel, du confinement et des consignes de sécurité en cas de nuage toxique.

OBJECTIFS ANNEXES : l'élève sera capable de :

- connaître et savoir utiliser les marques et conventions de l'écrit, dans un texte contenant des dialogues.

DEROULEMENT

Fiche A : les élèves lisent la fiche. A partir de cet exemple ils découvrent (ou se rappellent) comment écrire un dialogue.

Fiche B : mise en pratique de ce qui vient d'être appris : transformer le dialogue mode B.D. en dialogue mode texte. Correction.

Fiche C : exercice inverse : passer du mode texte au mode B.D. Correction.

Fiche D : travail plus complexe, en deux étapes : l'élève doit inventer le dialogue, l'écrire en mode B.D., puis en mode texte.

Un travail oral préalable sera sans doute nécessaire. Ce sera l'occasion de parler avec les élèves du risque technologique et de leur apporter des éléments qui pourront enrichir leur texte (voir guide).

EVALUATION

Evaluer les acquis sur les risques majeurs.
Extensions possibles : jouer les dialogues, inventer et jouer des dialogues, les écrire en mode texte…

FICHE A - EXEMPLE

1. le dialogue ci-dessous. Grâce aux dessins on voit qu'il s'agit d'un dialogue entre un garçon et une fille. Grâce aux bulles on sait ce que dit chacun.

2. Lorsqu'il n'y a pas de dessin, ni de bulle, il faut utiliser des guillemets et des tirets et ajouter des indications pour savoir ce que dit chaque personnage.

Il est 13 h 45. Clément arrive à l'école. Il aperçoit Marion, sa meilleure amie. Il court vers elle en l'appelant :
" Marion ! Marion ! Est-ce que tu as écouté la radio, à midi ?
- Non, répond Marion. Pourquoi ?
- Il y a eu une explosion dans une usine chimique, à Sécurville, explique Clément.
- Ah ! …. Et il y a eu des victimes ?
- Non, répond Clément. Mais tous les élèves d'une école qui se trouve à côté de cette usine, ont dû se confiner.
- Se confiner ? interroge Marion. Qu'est-ce que ça veut dire, SE CONFINER ? ".

FICHE B - EXERCICE

Essaie d'écrire le texte correspondant à ce dialogue

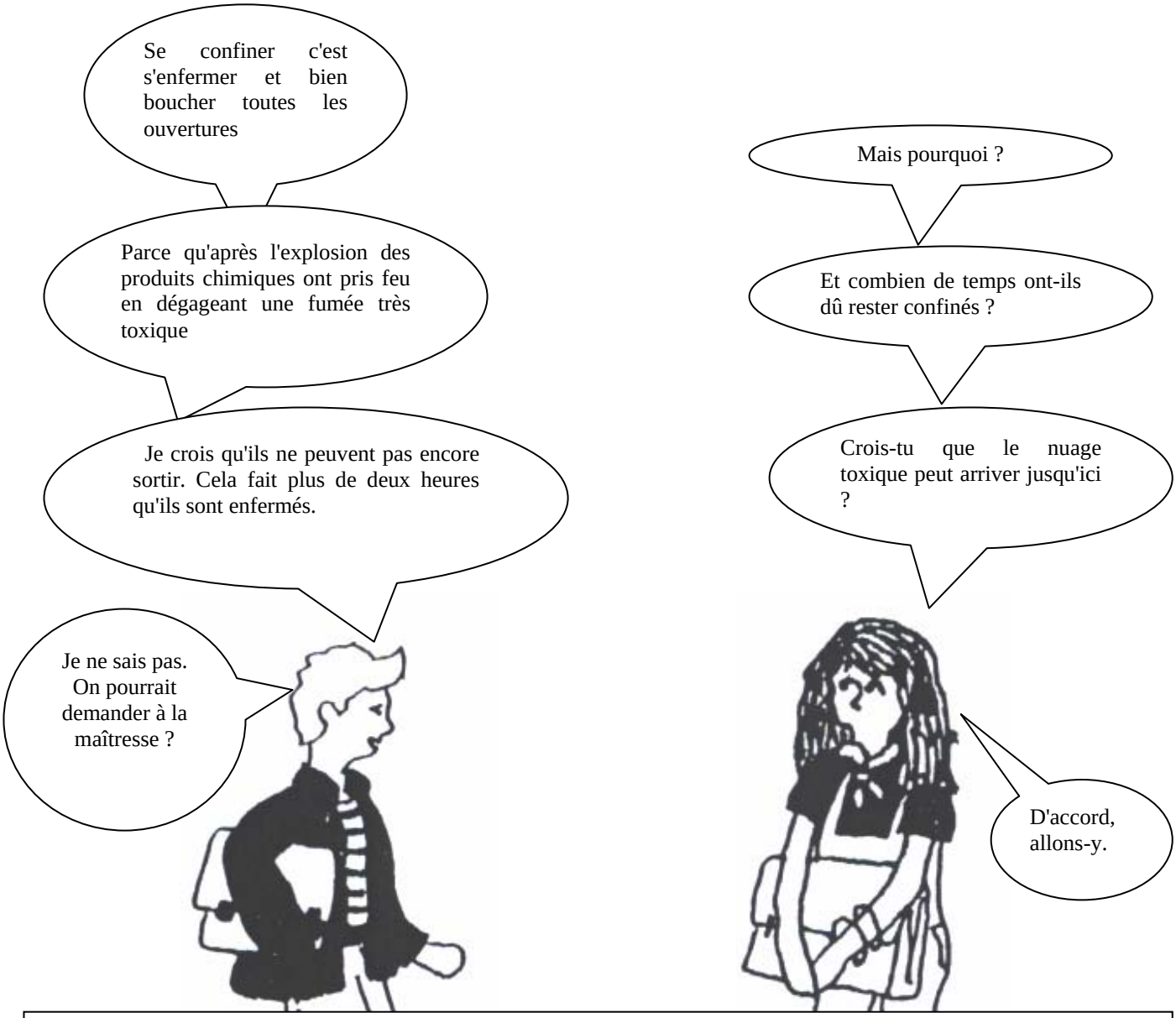

FICHE C - EXERCICE

Lis bien ce texte et complète les bulles

Les deux enfants courent vers la maîtresse.
" Madame, êtes-vous au courant de l'explosion dans l'usine de Sécurville ? demande Clément.
- Bien sûr, répond la maîtresse, tout le monde en parle.
- Savez-vous si les enfants sont toujours confinés dans leur école ? interroge Clément.
- Oui, toujours. Mais ils sont en sécurité.
- Est-ce que le nuage de fumées toxiques peut venir jusqu'ici ? demande Marion.
- Non, explique la maîtresse, le vent souffle vers l'est et nous sommes à l'ouest. "

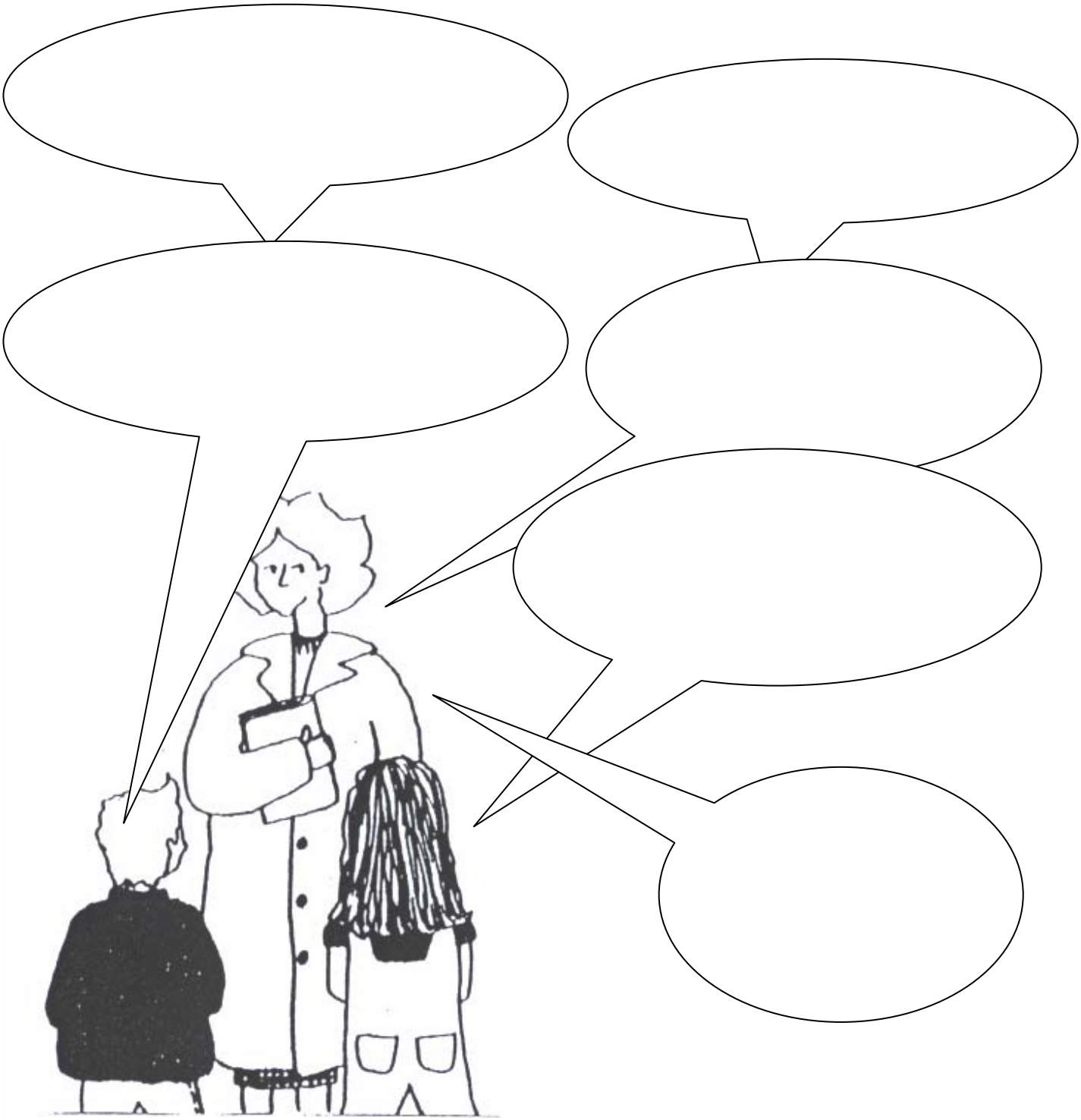

FICHE D - EXERCICE

Continue tout seul le dialogue (dans les bulles) et écris ensuite le texte correspondant.

inspection académique Côte d'Or
académie Dijon
éducation nationale enseignement supérieur recherche

Partie pédagogique

EDUCATION AUX RISQUES MAJEURS FICHE 9

TITRE : « **LE RISQUE SISMIQUE – LES DIFFÉRENTES FORMES DE PHRASES** »

DISCIPLINE : **maîtrise du langage**

CYCLE : 3

OBJECTIFS RISQUES MAJEURS :
- connaître le risque sismique.

OBJECTIFS ANNEXES : l'élève sera capable de :
- reconnaître et savoir utiliser les trois formes de la phrase : affirmation, négation, interrogation.

DEROULEMENT

Fiche A : les élèves lisent la fiche. A partir de cet exemple, ils découvrent (ou se rappellent) les trois formes de la phrase simple et essaient de classer les phrases. Correction.

Fiche B : la phrase négative : répondre aux questions, de façon négative, en utilisant NE….PAS ou N'….. PAS, puis en utilisant selon le cas NE …… RIEN, NE……. AUCUN, NE…..JAMAIS, NE……PLUS,… Correction.

Fiche C : la phrase interrogative : utilisation de l'inversion verbe-sujet ou de EST-CE QUE et utilisation des mots interrogatifs (QUAND, OU, QUI,…) Correction.

Fiche D : travail plus complexe, l'élève doit inventer des questions.

Un travail oral préalable sera sans doute nécessaire. Ce sera l'occasion de parler avec les élèves du risque sismique et de leur apporter des éléments qui pourront enrichir leur texte (voir guide).

EVALUATION

Evaluer les acquis sur les risques majeurs (voir annexe)
Extensions possibles : sélectionner les meilleures questions, trouver des réponses, enregistrer le dialogue ainsi créé.

FICHE A

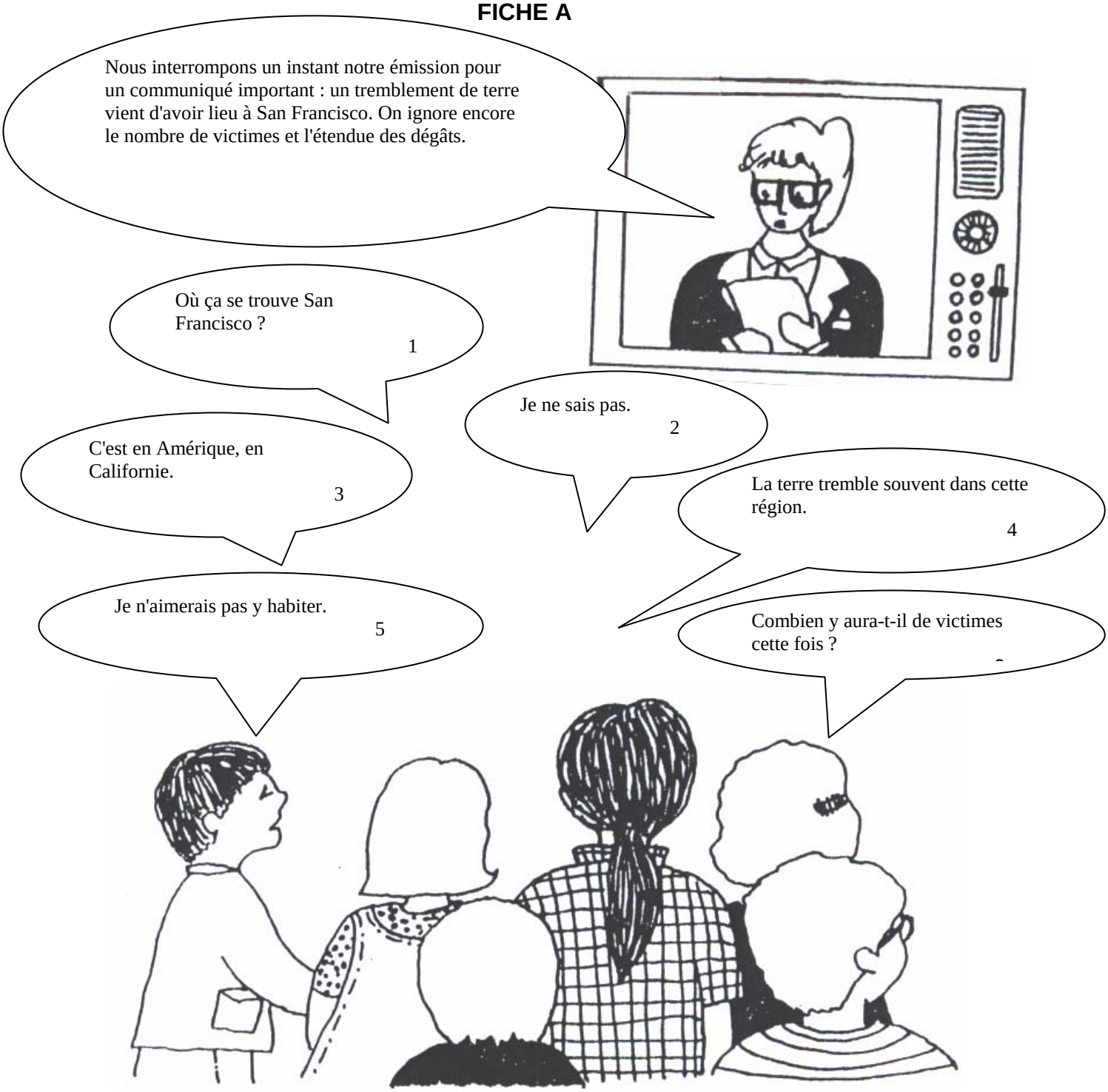

Classer les phrases 1 à 6 dans le tableau ci-dessous.

Phrases affirmatives	Phrases négatives	Phrases interrogatives

FICHE B

Réponds aux questions suivantes par des phrases négatives

Sais-tu ce qu'il faut faire en cas de séisme ?

Non, je_____

_____

Y a-t-il souvent des tremblements de terre en France ?

Non,

_____

Peut-on savoir quand aura lieu un tremblement de terre ?

_____

_____

_____

Deux journalistes écrivent un article sur le séisme :
Monsieur JE-SAIS-TOUT et Monsieur JE-NE-SAIS-RIEN
Complète l'article de Monsieur JE-NE-SAIS-RIEN.

Je sais tout sur ce séisme.
J'ai vu beaucoup de victimes.
Je fais toujours des photos.
J'interroge tous les blessés.
Je reconnais encore les rues.

Je ne sais rien sur ce séisme.

_____

_____

_____

_____

FICHE C

Ces deux journalistes posent les mêmes questions mais celui de droite utilise EST-CE-QUE. Ecris les questions qui manquent.

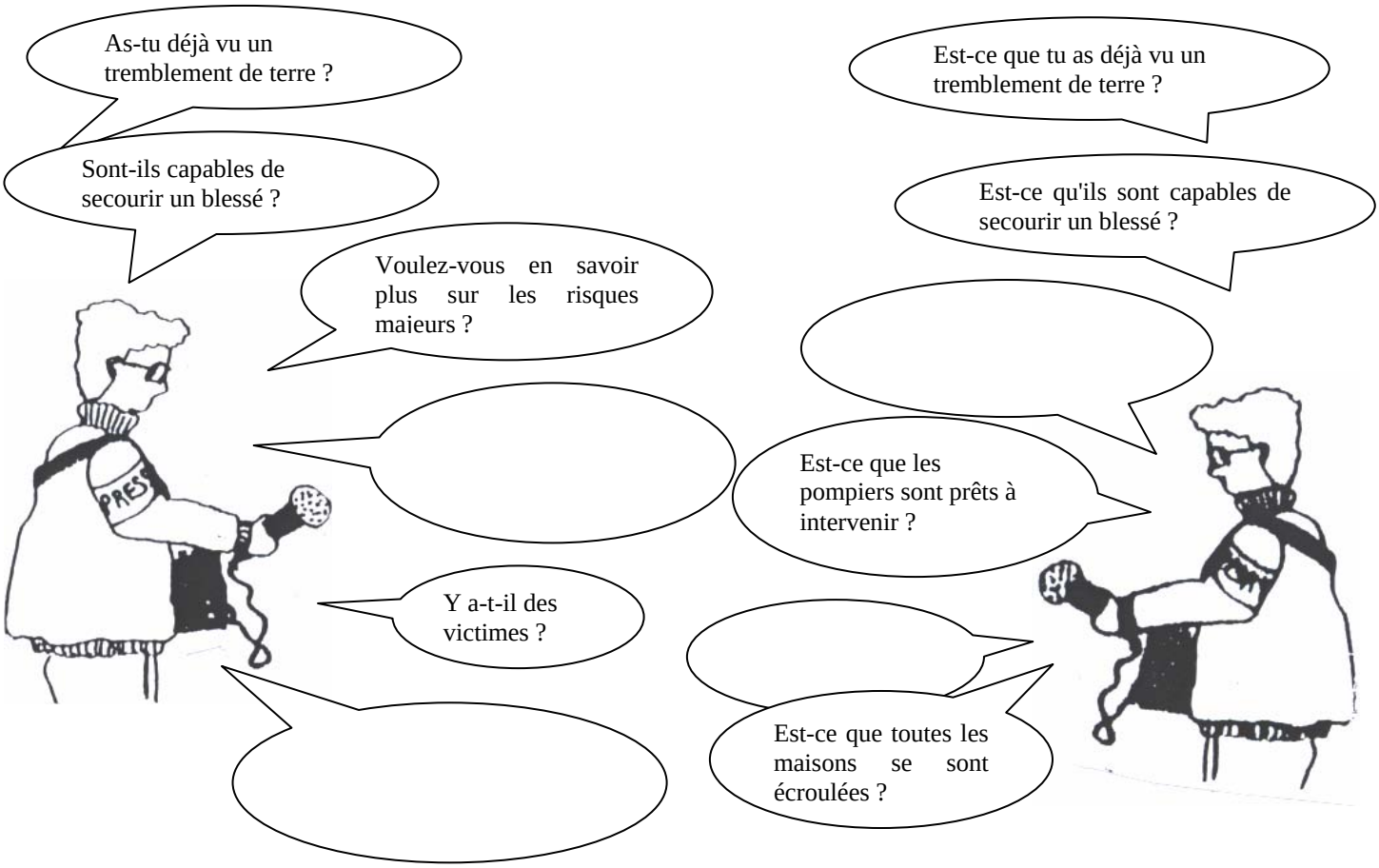

Trouve la question posée. Utilise un mot interrogatif (comment, quand, où, qui, est-ce que).

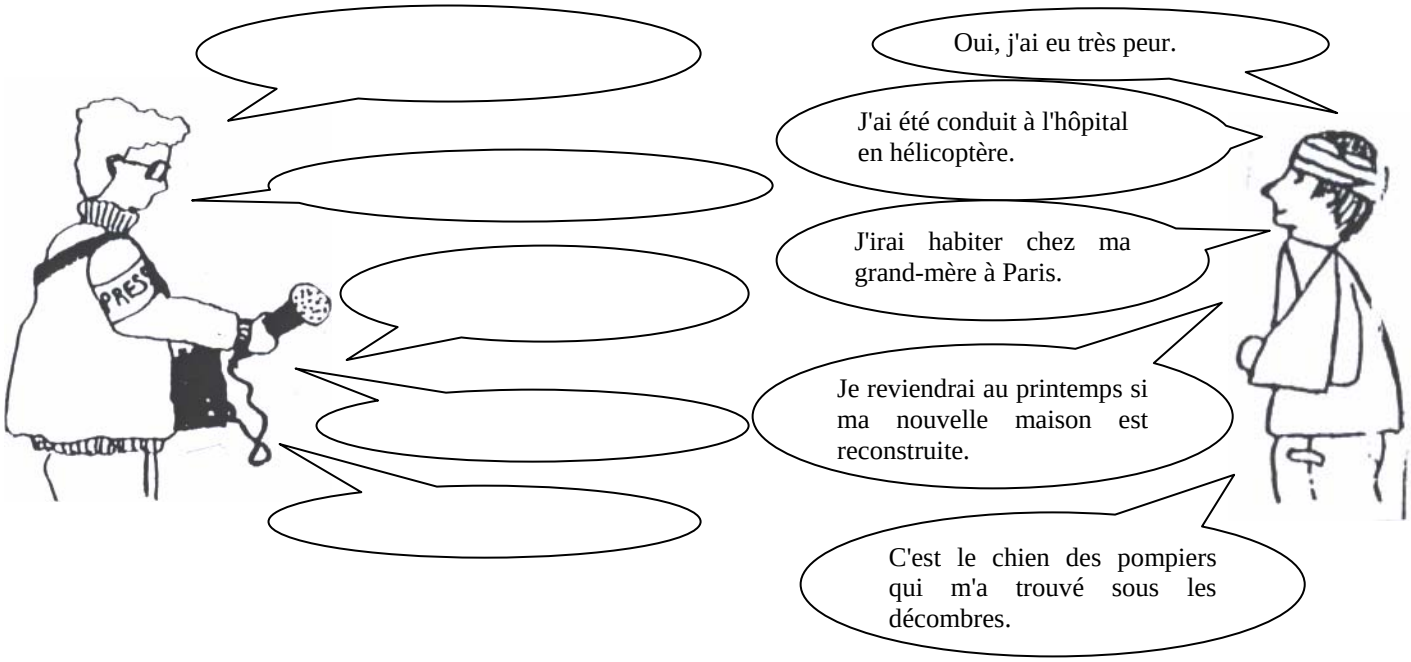

FICHE D

Tu es journaliste. Quelles questions peux-tu poser à un enfant qui a été blessé pendant un séisme ?

inspection académique Côte d'Or
académie Dijon
éducation nationale enseignement supérieur recherche

Partie pédagogique

EDUCATION AUX RISQUES MAJEURS
FICHE 10 – ÉVALUATION 1
CYCLE 3

Mets une croix pour dire OUI ☒ (chaque case correctement barrée ou correctement laissée vide compte 1 point).

A S'agit-il d'un accident majeur ?

1 . Un camion citerne explose en traversant un village ..... ☐
2 . Un enfant tombe dans une rivière ..... ☐
3 . Tempête de sable dans le désert ..... ☐
4 . Tout un village est évacué à cause d'une inondation ..... ☐
5 . 100 tonnes de produits toxiques tombent dans une rivière ..... ☐

Total..... /5

B Comment reconnaître la sirène d'alerte ?

1 . Elle dure 5 minutes ..... ☐
2 . Elle a un son montant et descendant ..... ☐
3 . Elle dure 3 fois 1 minute ..... ☐
4 . Elle ressemble à la sonnerie de l'école ..... ☐
5 . Elle sonne tous les mercredis ..... ☐

Total..... /5

C Que dois-je faire si j'entends le signal d'alerte ?

1 . Je cours vers le portail attendre mes parents ..... ☐
2 . Je téléphone aux pompiers ..... ☐
3 . J'aide mes parents à calfeutrer les fenêtres ..... ☐
4 . Je sors voir ce qui se passe ..... ☐
5 . J'allume la radio ..... ☐

Total..... /5

D Quelles sont les 3 choses les plus importantes à prévoir ?

1 . Un poste de radio à piles ..... ☐
2 . Du ruban adhésif ..... ☐
3 . Des allumettes ..... ☐
4 . Des provisions ..... ☐
5 . De l'eau potable ..... ☐

Total..... /5

Partie pédagogique

EDUCATION AUX RISQUES MAJEURS
FICHE 10 – ÉVALUATION 1
CYCLE 3 - CORRECTION

Mets une croix pour dire OUI ☒ (chaque case correctement barrée ou correctement laissée vide compte 1 point).

A S'agit-il d'un accident majeur ?

1 . Un camion citerne explose en traversant un village ..... ☒
2 . Un enfant tombe dans une rivière ..... ☐
3 . Tempête de sable dans le désert ..... ☐
4 . Tout un village est évacué à cause d'une inondation ..... ☒
5 . 100 tonnes de produits toxiques tombent dans une rivière ..... ☒

Total..... /5

B Comment reconnaître la sirène d'alerte ?

1 . Elle dure 5 minutes ..... ☐
2 . Elle a un son montant et descendant ..... ☒
3 . Elle dure 3 fois 1 minute ..... ☒
4 . Elle ressemble à la sonnerie de l'école ..... ☐
5 . Elle sonne tous les mercredis ..... ☐

Total..... /5

C Que dois-je faire si j'entends le signal d'alerte ?

1 . Je cours vers le portail attendre mes parents ..... ☐
2 . Je téléphone aux pompiers ..... ☐
3 . J'aide mes parents à calfeutrer les fenêtres ..... ☒
4 . Je sors voir ce qui se passe ..... ☐
5 . J'allume la radio ..... ☒

Total..... /5

D Quelles sont les 3 choses les plus importantes à prévoir ?

1 . Un poste de radio à piles ..... ☒
2 . Du ruban adhésif ..... ☒
3 . Des allumettes ..... ☐
4 . Des provisions ..... ☐
5 . De l'eau potable ..... ☒

Total..... /5

inspection académique Côte d'Or
académie Dijon
éducation nationale enseignement supérieur recherche

Partie pédagogique

EDUCATION AUX RISQUES MAJEURS
FICHE 11 – ÉVALUATION 2
CYCLE 3

1. Relie d'un trait chaque dessin à la phrase correspondante.
2. Barre d'une croix les dessins de ce qu'il ne faut pas faire.
Chaque dessin correctement barré ou correctement non barré compte 1 point.

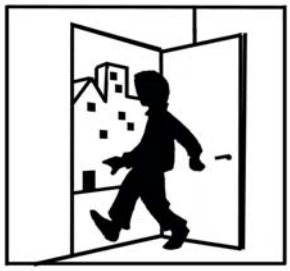

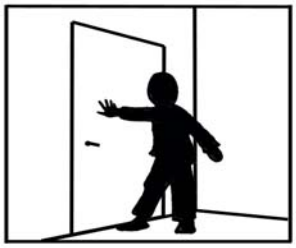

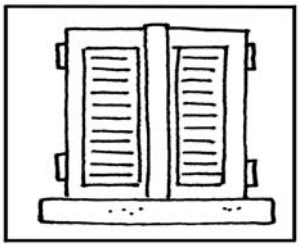

▪ Allumer la radio ▪

▪ Téléphoner ▪

▪ Sortir dans la rue ▪

▪ Craquer une allumette ▪

▪ Entrer dans un local fermé ▪

▪ Aller chercher les enfants à l'école ▪

▪ Arrêter la ventilation ▪

▪ Calfeutrer les fenêtres ▪

▪ Fermer les portes ▪

▪ Fermer les volets ▪

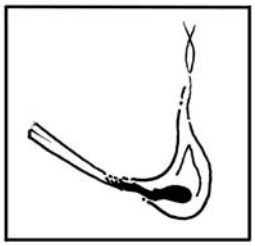

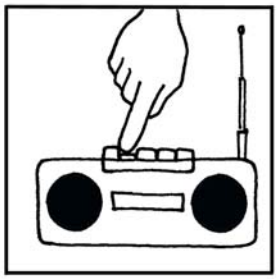

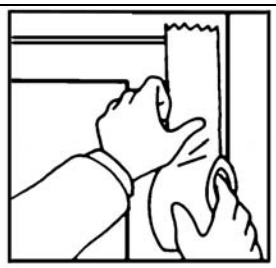

Total..... /10

Partie pédagogique

EDUCATION AUX RISQUES MAJEURS
FICHE 11 – ÉVALUATION 2
CYCLE 3 - CORRECTION

1. Relie d'un trait chaque dessin à la phrase correspondante.
2. Barre d'une croix les dessins de ce qu'il ne faut pas faire.
Chaque dessin correctement barré ou correctement non barré compte 1 point.

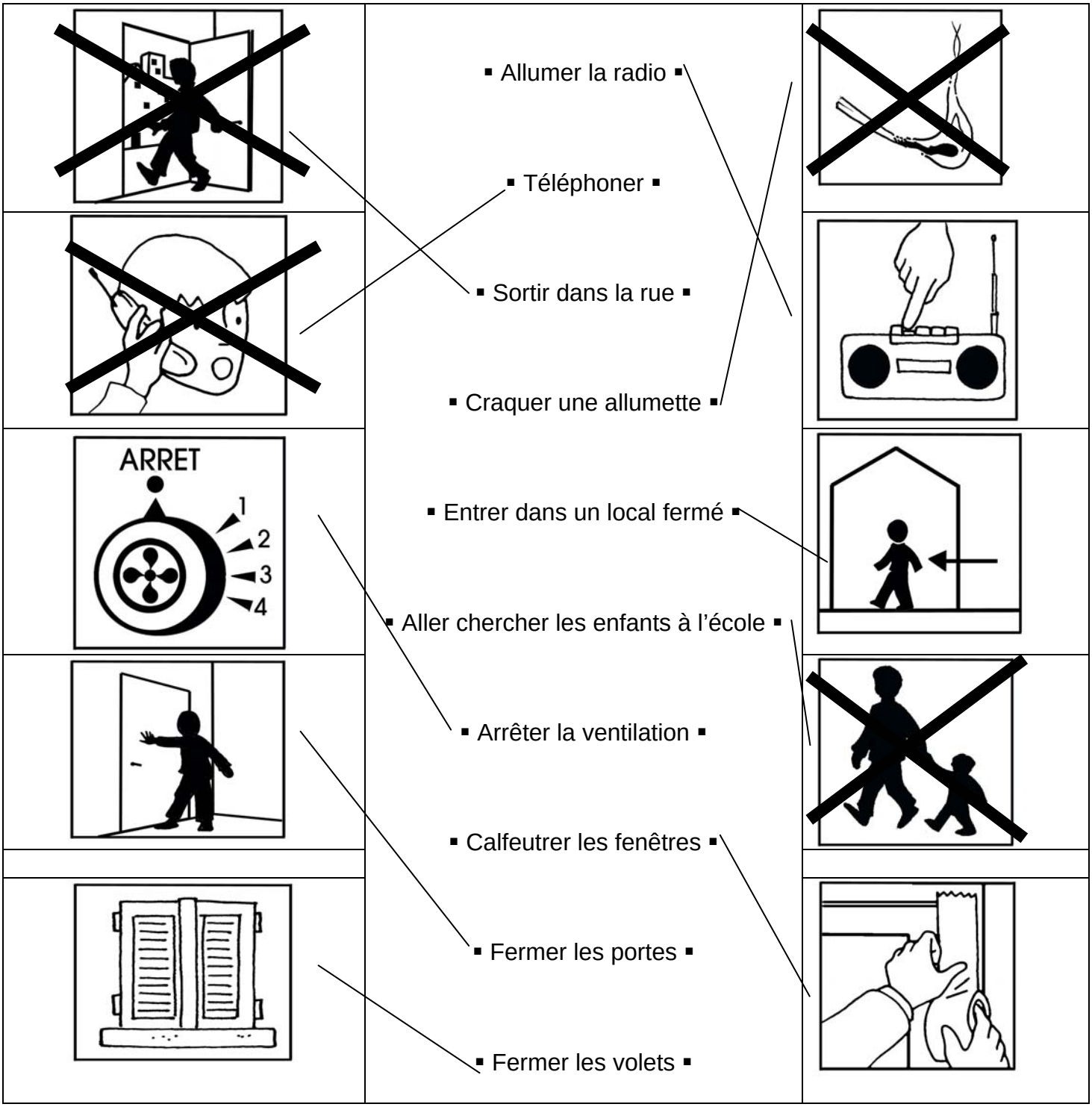

Total..... /10

inspection académique
Côte d'Or
académie
Dijon
éducation
nationale
enseignement
supérieur
recherche

Partie
pédagogique

PLANCHE DE DESSINS PHOTOCOPIABLES

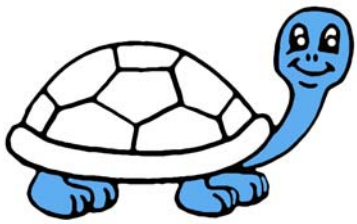

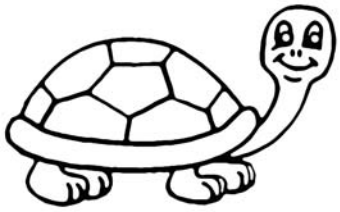

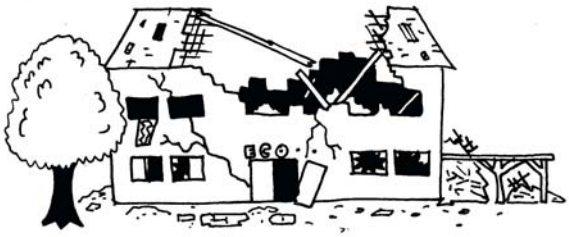

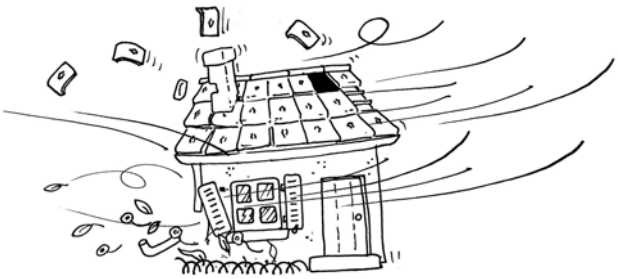

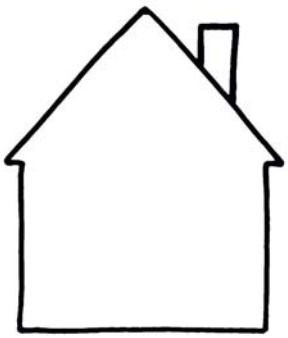

Dessins libres de droits, réalisés par M. Trahard, enseignant.

BIBLIOGRAPHIE

- **Bulletin officiel de l'Éducation nationale**

B.O. hors série n° 3 du 30 mai 2002 sur le plan particulier de mise en sûreté (PPMS)

- **Sites internet**

  - site Eduscol—partie éducation à la sécurité : www.eduscol.education.fr/D0159
  - site du ministère de l'écologie et du développement durable (dont un annuaire des sites relatifs aux risques majeurs) : www.prim.net
  - site de la préfecture de la Côte-d'Or : www.cote-dor.pref.gouv.fr
  - site du ministère de l'intérieur : www.interieur.gouv.fr
  - site de la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE Bourgogne) : www.bourgogne.drire.gouv.fr

LES RISQUES MAJEURS – GENERALITES

- **TDC « textes et documents pour la classe »**

« les risques majeurs » n° 824 du 15 novembre 2001.
« le développement durable » n° 857 du 1er juin 2003.
Documents à l'usage des enseignants et des élèves, de l'école primaire au lycée. En vente au CRDP et CDDP.

LE RISQUE MAJEUR INDUSTRIEL

- **Roman « Alerte à la marée noire » - Nathalie Daladier, Gilbert Maurel – Edition Folio Junior**

Roman illustré destiné aux 9 – 12 ans, instructif et agréable à lire qui permet d'aborder les risques de transport de matières dangereuses et de pollution maritime.

- **Magazine « Ça m'intéresse »**

Enquête : les risques industriels dans nos villes – les leçons à tirer du drame de Toulouse – n°249 – novembre 2001.

LE RISQUE MAJEUR NATUREL

- **Emission « C'EST PAS SORCIER »**

Emission destinée aux collégiens. Quatre films concernent le thème du risque naturel :
« les feux de forêt », « les marées noires », « alerte avalanche », « les volcans ». « l'Etna sous haute surveillance ». « quand la terre tremble ».
Magazine « C'EST PAS SORCIER » - 2, rue Sainte Lucie 75015 PARIS. Tél. : 01 53 95 32 32.

- **Livre « L'avenir de la Terre – Le développement durable raconté aux enfants » - De La Martinière Jeunesse**

Livre illustré de superbes photos de Yann Arthus-Bertrand, accompagnées d'un texte simple. Niveau école.

- **Livre « Les volcans racontés aux enfants » - De La Martinière Jeunesse**

Livre illustré de superbes photos de Philippe Bourseiller, accompagnées d'un texte simple. Niveau école.

- **Livre collection « Gallimard Jeunesse » : les phénomènes naturels**

Livre qui s'ouvre et se déplie, destiné aux écoliers et collégiens.

- **Livre collection « Carnets de nature » - Milan**

2 livrets clairs et pratiques destinés aux écoliers et collégiens : « tempêtes et cyclones », « Les volcans »

- **TDC « textes et documents pour la classe » : les risques volcaniques – comprendre pour mieux gérer**

N° 802 du 15 au 31 octobre 2000. Documents à l'usage des enseignants et des élèves, de l'école primaire au lycée. En vente au CRDP et dans les CDDP.

- **Magazine « Science et Vie JUNIOR »**

- Hors Série n°43 les catastrophes naturelles – janvier 2001.
- Dossier : volcans, la mécanique des éruptions - n° 127 – avril 2000.
- France : vers un climat de tempêtes - n° 158 – novembre 2002.

LE RISQUE MAJEUR NUCLEAIRE

- **Emission « C'EST PAS SORCIER »**

Emission destinée aux collégiens.Trois films peuvent être utilisés pour aborder le thème du risque nucléaire : « la radioactivité », « les centrales nucléaires », « les déchets nucléaires ».
Magazine « C'EST PAS SORCIER » - 2, rue Sainte Lucie 75015 PARIS. Tél : 01 53 95 32 32.
Les films peuvent être empruntés à titre gratuit pour 3 semaines à la Médiathèque EDF – Bâtiment Ternes – 22-30 avenue de Wagram 75382 PARIS CEDEX 08. Tél : 01 40 42 80 20 – fax : 01 40 42 79 40

- **Documents pédagogiques produits par EDF, CEA, ANDRA ou COGEMA**

Plaquettes techniques ou de sensibilisation, cassettes vidéo, bandes dessinées, CD-ROM, mallettes pédagogiques…
* EDF – Librairie, Direction de la communication - 2, rue Louis-Murat 75384 PARIS CEDEX 08.
Tél : 01 40 42 54 30.
* CEA – Documentation – route du panorama – BP 6 – 92265 FONTENAY-AUX-ROSES CEDEX
Tél : 01 46 54 92 96.
* ANDRA – Direction de la communication - parc de la Croix Blanche 1/7, rue Jean Monnet 92298 CHATENAY-MALABRY CEDEX. Tél : 01 46 11 81 04.
* COGEMA - Direction de la communication – 2, rue Paul Dautier - BP 4 – 78141 VELIZY-VILLACOUBLAY CEDEX. Tél : 01 39 26 30 00.
* IRSN – 77 – 83 avenue du Général de Gaulle – 92140 CLAMART. Tél : 01 58 35 88 88

- **TDC « textes et documents pour la classe » : le nucléaire, une énergie en débat**

N° 785 du 1er décembre 1999. Documents à l'usage des enseignants et des élèves, de l'école primaire au lycée. En vente au CRDP et dans les CDDP.

D'après une bibliographie proposée par l'académie de Rouen (http://www.ac-rouen.fr/rectorat/profession_rme/une.htm) et adaptée par le groupe de pilotage.

CONTENU DE LA MALLETTE DE RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES DISPONIBLE EN CIRCONSCRIPTION

- **TDC « textes et documents pour la classe »**

« les risques majeurs » n° 824 du 15 novembre 2001.
Documents à l'usage des enseignants et des élèves, de l'école primaire au lycée. En vente au CRDP et CDDP.

- **Dossiers d'information – Ministère de l'écologie et du développement durable**

Dossiers sur les thèmes suivants : le transport de matières dangereuses, le risque nucléaire, les tempêtes, le risque industriel.

- **« Aléas et Enjeux » supplément gratuit de TDC (joint à l'abonnement de novembre 2002 à juillet 2003)**

Série de numéros traitant, en relation avec les programmes de l'école, du collège et du lycée, chacun des risques majeurs suivants :
Numéro 3 – Les risques technologiques – n° 845 01/12/2002.
Numéro 4 – Les risques majeurs et la ville – n° 847 01/01/2003.
Numéro 5 – Les inondations – n° 849 01/02/2003.
Numéro 6 – Les risques majeurs et l'espace rural – n° 851 01/03/2003.
Numéro 7 – Les risques météorologiques et climatiques – n° 853 01/04/2003.

- **Film « Alerte à l'école – confinement : que faire en cas d'accident technologique ? »**

Cassette vidéo et guide d'animation, réalisés par la DRIRE de Haute-Normandie et l'équipe académique RME. En prêt au CRDP et dans les CDDP de l'académie de Rouen.

- **Film « Les petites aventures d'Arlette, la tortue d'alerte » et son livret d'accompagnement**

Cassette vidéo réalisée par les ministères de l'Intérieur et de l'Environnement pour les élèves d'école maternelle et de premier cycle primaire.

- **Emission « C'EST PAS SORCIER »**

Emission destinée aux collégiens. L'émission « attention, usines à risques » est consacrée au risque industriel.
Magazine « C'EST PAS SORCIER » - 2, rue Sainte Lucie 75015 PARIS. Tél : 01 53 95 32 32.

- **Romans « alerte ! Le feu de forêt » - Jack Dillon – Bibliothèque verte**

Roman destinés aux 11 – 13 ans.

- **Roman « tempête sur l'Erika » - Roselyne Bertin – Edition Cascade**

Roman destiné aux 11 – 13 ans, instructif et agréable à lire qui permet d'aborder les risques de transport de matières dangereuses et de pollution maritime.

- **Documentaire « Les phénomènes naturels » - Hervé Regnaud – Edition Gallimard Jeunesse**

Documentaire destiné aux élèves de cycle 3, abordant les phénomènes naturels dont quelques risques majeurs.

- **Documentaire « Prévenir les catastrophes naturelles » - Carole Toutain – Edition Milan**

Documentaire destiné aux élèves de cycle 3, abordant les catastrophes naturelles dont quelques risques majeurs.

- **Documentaire « Petit atlas des phénomènes naturels » - Anne Debroise / Erik Seinandre – Edition Petite encyclopédie Larousse**

Documentaire destiné aux élèves de cycle 3, abordant les phénomènes naturels dont quelques risques majeurs.

- **Cédérom « Sauvie et les catastrophes naturelles » - Ministère de l'Éducation nationale**

Logiciel de jeux éducatifs.

- **Cédérom** avec le fichier de l'ensemble de ce dossier.

- **Porte-revues** avec différents articles de journaux.

Ce dossier a été réalisé

à l'initiative de :

- Anne Sivirine, inspectrice d'académie, directrice des services départementaux de l'Éducation nationale de la Côte-d'Or,
- Maurice Weber, inspecteur de l'Éducation nationale, adjoint à l'inspectrice d'académie, directrice des services départementaux de l'Éducation nationale de la Côte-d'Or,
- Jean-Pierre Pertuy, secrétaire général de l'inspection académique de la Côte-d'Or,
- Mireille Manière, chef du cabinet – secrétariat général de l'inspection académique de la Côte-d'Or,

animation et coordination :

Christophe Petitjean, chargé de mission aux actions éducatives et pédagogiques auprès de l'inspectrice d'académie, directrice des services départementaux de l'Éducation nationale de la Côte-d'Or,

personne ressources :

Guy Bichet, professeur des écoles, coordonnateur départemental pour les risques majeurs auprès de l'inspectrice d'académie, directrice des services départementaux de l'Éducation nationale de la Côte-d'Or,

comité de pilotage :

- Véronique Caron, institutrice – directrice du R.P.I. de l'Ignon,
- Philippe Lachot, conseiller pédagogique en E.P.S. – circonscription de Dijon Nord,
- Jocelyne Manzoni, conseillère pédagogique – circonscription de Chenôve,
- Serge Melka, conseiller pédagogique – circonscription de Dijon Sud,
- Jacqueline Mollard, infirmière – conseillère technique de l' inspectrice d'académie, directrice des services départementaux de l'Éducation nationale de la Côte-d'Or,
- Gilles Monnier, professeur d'école – R.P.I. de l'Ignon,
- Jean-Paul Péchoux-Prost, professeur d'école – correspondant départemental sécurité auprès de l'inspectrice d'académie, directrice des services départementaux de l'Éducation nationale de la Côte-d'Or,
- Martine Puget, conseillère pédagogique départementale en E.P.S. – inspection académique de la Côte-d'Or,
- Bénédicte Simon, professeur d'école – directrice de l'école maternelle Greuze à Dijon,
- Patricia Thiney, institutrice – école élémentaire Greuze à Dijon,

avec la participation de :

- Robert Minel, inspecteur de l'Éducation nationale – circonscription de Dijon Sud,
- Michel Devidal, inspecteur de l'Éducation nationale – circonscription de Dijon Nord,
- Annick Faullumel, A.C.M.O. de l'inspection académique de la Côte-d'Or, chargée des dossiers de sécurité des établissements scolaires.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE